



## Barème Honoraires Transaction TTC

En vigueur à partir du 05/02/2024

Montant de la vente NET VENDEUR	Honoraires TTC pouvant aller jusqu'à :
De 0 à 29 999 €	4 000 €
De 30 000 à 79 999 €	5 000 €
De 80 000 à 119 999 €	8 %
De 120 000 à 199 999 €	7 %
De 200 000 à 299 999 €	6.5 %
De 300 000 à 399 999 €	6 %
400 000 € et plus	5 %

### Type de mandat

- **Simple avec une ou plusieurs agences** qui vous permet de vendre le bien vous-même
- **Exclusif avec une agence** qui est la seule à pouvoir vendre le bien
- **Semi-exclusif avec une seule agence** qui vous permet de vendre le bien vous-même

En cas de mandat exclusif l'agence s'engage à vous rembourser les diagnostics immobiliers.

### Mandat de vente

→ Honoraires à charge du vendeur ; s'il s'agit d'une délégation de mandat les honoraires applicables seront celles de l'agence initialement mandatée

### Mandat de recherche

→ Honoraires à charge de l'acquéreur ; les barèmes ci-dessus seront appliqués

### Estimation de valeur

→ Forfait de 120 € TTC ; gratuit en cas de signature de pré-mandat pour mise en vente du bien dans notre agence



# Barème Honoraires Gestion/Location TTC

En vigueur à partir du 05/02/2024

	<b>Honoraires de location :</b>
Recherche du/des locataire(s) Mise en place du/des locataire(s) Réalisation des contrats de bail Etat des lieux entrée-sortie	<b>12 %</b> du loyer annuel partagé 50/50 entre bailleur et preneur
	<b>Honoraires de gestion :</b>
Encaissement des loyers Paiement des charges Encaissement et restitutions dépôt de garantie Suivi des travaux locatifs Aide à la déclaration fiscale des revenus locatifs	De <b>8 à 10 %</b> du loyer mensuel à la charge du bailleur